

CONCOURS VOYAGE DE FAMILIARISATION AUX ÉTATS-UNIS D'AIR CANADA
RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

AUCUN ACHAT OU CONSIDÉRATION MONÉTAIRE NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER.

NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU LE RESTREINT.

Le concours Voyage de Familiarisation aux États-Unis pour les agents de voyages Canadiens (le « **concours** ») est commandité par Air Canada (ci-après le « **commanditaire du concours** »). Le concours débute le 12 octobre 2021 à 0 h 1 HNE HNE et se termine le 24 octobre 2021 à 23 h 59 HNE (ci-après la « **période du concours** »).

1. Admissibilité

Le concours s'adresse à tous les résidents du Canada ayant atteint l'âge légal de majorité dans leur province ou leur territoire de résidence avant la période du concours et qui : (i) sont des employés permanents à temps plein d'agences de voyages IATA & TIDS, en règle avec le commanditaire du concours ; et (ii) détiennent une carte d'identité valide de l'industrie canadienne du voyage de l'IATA (les « **participants admissibles** »).

Les employés, représentants ou agents d'Air Canada, d'Aéroplan Inc. et ses filiales et sociétés affiliées, partenaires médias et agences de publicité et de promotion de chacune des entités qui précèdent, ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, et conjoint, quel que soit leur lieu de résidence) de ces employés, représentants et agents et des personnes avec lesquelles ceux-ci sont domiciliés, ne sont pas admissibles au concours.

2. Comment participer au concours

Aucun achat nécessaire.

Méthode 1: Billets Air Canada/Réservations de Vacances Air Canada admissibles

Tous les Participants admissibles qui réservent des vols et émettent des billets d'Air Canada, quel que soit le tarif, à destination de **New York (JFK & LGA), d'Orlando (MCO), de Los Angeles (LAX) ou de Las Vegas (LAS)** au moyen d'un système mondial de distribution (SMD), à aircanada.com/agents, dans le cadre du programme Air Canada pour entreprises ou auprès d'un fournisseur AC@vous ou des réservations de Vacances Air Canada au moyen du site internet de Vacances Air Canada pour agents de voyages au https://vacations.aircanada.com/en/login?language=fr_CA pendant la période du Concours, quelle que soit la date de départ, sont admissibles à participer (chacun de ces Billets Air Canada ou Réservations de Vacances Air Canada étant ci-après appelés " **Billets/Réservations admissibles** ").

La destination de New York, d'Orlando, de Los Angeles ou de Las Vegas figurant sur le Billet ou la Réservation de Vacances Air Canada soumis déterminera le prix du voyage de familiarisation dans lequel le Participant pourrait gagner une place (par exemple, si un participant vend un Billet/Réservation pour Orlando, il pourrait gagner une place dans le voyage de familiarisation d'Orlando).

Le participant ne peut pas choisir sa destination préférée pour le voyage de familiarisation.

Les participants admissibles doivent soumettre chacun de leurs Billets/Réservations admissibles à aircanada.com/agents en cliquant sur la bannière du concours et ensuite sur le formulaire Microsoft disponible à l'hyperlien suivant "[formulaire de soumission des billets](#)" afin de recevoir une participation au concours, le tout sous réserve des [conditions d'utilisation](#) des formulaires Microsoft et sous réserve de la [politique de confidentialité](#) d'Air Canada.

L'achat de Passes de Vol est exclu de la qualification des participations admissibles. Les Billets/Réservations admissibles comprenant un vol Air Canada doivent être émis en utilisant le stock de billets 014 pour les vols exploités par Air Canada, Air Canada Rouge ou sous la bannière Air Canada Express.

Chaque Billet/Réservation admissible équivaut à une (1) participation au concours. Par conséquent, plus un agent admissible vend des Billets/Réservations admissibles pendant la période du concours, plus il a de chances de gagner. Il n'est pas permis de soumettre un numéro de Billet/Réservation admissible plus d'une fois.

Méthode 2: Courrier électronique

Les participants admissibles peuvent également participer au concours en envoyant un courriel à agencycontest@aircanada.ca contenant un texte de 100 mots sur la raison pour laquelle ils aimeraient participer au voyage de familiarisation à New York, Orlando, Los Angeles ou Las Vegas, en mettant en valeur certaines des attractions offertes aux touristes dans l'une de ces destinations. Les participants admissibles doivent indiquer leur nom, leur adresse, leur numéro de téléphone et leur adresse électronique ("**Courrier Électronique**")

Un maximum d'une (1) seule inscription par courriel par participant admissible et par destination de voyage FAM est autorisé. (par exemple, si un participant admissible envoie une (1) participation par courriel avec un texte pour New York, un (1) texte pour la Orlando, un (1) texte pour Los Angeles et un (1) texte pour Las Vegas, ce participant obtiendra une (1) participation par courriel maximum pour chacun des voyages FAM). Les participations par courriel doivent être reçues au plus tard le 24 octobre 2021. Les textes qui ne sont pas une création originale de la personne qui les soumet, ou qui sont illégaux, diffamatoires ou obscènes de quelque manière que ce soit, le tout déterminé uniquement par le commanditaire du concours, seront disqualifiés.

(chaque méthode de participation est une "**participation admissible**")

En s'inscrivant au concours, chaque participant admissible accepte que sa participation admissible soit conforme aux Restrictions de Contenu définies ci-dessous et que le Commanditaire du Concours puisse, à sa seule discrétion, disqualifier un participant admissible du Concours s'il estime, à sa seule discrétion, que la participation admissible n'est pas conforme aux restrictions suivantes (collectivement, les "**Restrictions de Contenu**") :

- Les messages, courriels, textes et/ou vidéos (chacun, un "**Œuvre Créative**") doivent être une création originale de la personne qui les soumet, et ne doivent pas être illégaux, diffamatoires, haineux ou obscènes de quelque façon que ce soit, ni dénigrer le commanditaire du concours ou toute autre personne ou partie.
- L'œuvre créative ne doit pas contenir de matériel illégal, en violation ou contraire aux lois ou règlements de toute juridiction où il est créé, ou qui viole ou enfreint les droits de toute autre partie, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques, la vie privée, la publicité ou tout autre droit de propriété intellectuelle.
- L'œuvre Créative doit être conforme à l'image et aux valeurs du Commanditaire du Concours et correspondre à l'objectif du Concours.

En s'inscrivant, chaque participant admissible garantit et déclare ce qui suit en ce qui concerne sa soumission de l'Œuvre Créative : (a) le participant admissible est le propriétaire unique et exclusif de l'œuvre créative ; (b) l'œuvre créative n'enfreint aucun droit de tiers ; et (c) tout tiers apparaissant dans l'œuvre créative a donné au participant le consentement approprié pour être photographié et utilisé comme il est permis dans les conditions. Le Commanditaire du Concours se réserve le droit de demander des décharges de toute tierce partie apparaissant dans toute œuvre créative à tout moment. Le défaut de produire les décharges des tiers à la demande du Commanditaire du Concours peut entraîner la disqualification du participant, comme le détermine le Commanditaire du Concours à sa seule et entière discrétion.

3. Prix

Il y a vingt-quatre (24) prix à gagner (les "**prix**"), six (6) prix étant offerts pour participer à chacun des quatre (4) voyages de familiarisation suivants :

- Six (6) gagnants participeront à un (1) voyage de familiarisation à New York (le « **Voyage FAM New York** ») tel que détaillé ci-dessous;
- Six (6) gagnants participeront à un (1) voyage de familiarisation à Orlando (le « **Voyage FAM Orlando** ») tel que détaillé ci-dessous;
- Six (6) gagnants pour participer à un (1) voyage de familiarisation à Los Angeles (le « **Voyage FAM Los Angeles** ») tel que détaillé ci-dessous; et
- Six (6) gagnants participeront à un (1) voyage de familiarisation à Las Vegas (le « **Voyage FAM Las Vegas** ») tel que détaillé ci-dessous.

Sous réserve des restrictions de voyage applicables, aux recommandations et politiques gouvernementales, et à tout autre protocole lié au COVID-19. Le Commanditaire du Concours se réserve le droit de reporter le voyage de familiarisation à sa seule discrétion. Les voyages de familiarisation seront effectués à l'automne 2021 ou au début du printemps/été 2022.

Le prix du voyage de familiarisation à New York comprendra:

- Le transport aérien en classe économique à bord de tout vol exploité par Air Canada à partir de l'aéroport le plus proche du lieu de résidence du gagnant (destination/ville à préciser);
- Trois (3) nuits d'hébergement à New York incluant au minimum un (1) repas par jour (les boissons alcoolisées ne sont pas comprises). L'hôtel sera sélectionné à la discrétion de NYC & Company et sera au minimum un hôtel 3 étoiles;
- Un minimum de six (6) activités/attractions/excursions par personne, à choisir à la discrétion de NYC & Company; et
- Le transport est inclus pendant le séjour à New York pour se rendre aux activités prévues, et entre les lieux, ainsi que le transport aller-retour à l'aéroport (LGA ou JFK, à déterminer).

La valeur approximative par personne pour le prix du voyage de familiarisation à New York est de **3,376 \$ CAN.**

La valeur totale approximative des prix pour le voyage de familiarisation à New York est de 20,256 \$ CAN.

Le prix du voyage de familiarisation à Orlando comprendra:

- Le transport aérien en classe économique à bord de tout vol exploité par Air Canada à partir de l'aéroport le plus proche du lieu de résidence du gagnant (destination/ville à préciser);
- Trois (3) nuits d'hébergement à Orlando incluant au minimum deux (2) repas par jour (les boissons alcoolisées ne sont pas comprises); L'hôtel sera sélectionné à la discrétion de Visit Orlando et sera au minimum un hôtel 3 étoiles;
- Une (1) activité/attraction/excursion par jour, à choisir à la discrétion de Visit Orlando; et
- Le transport est inclus pendant le séjour à Orlando pour se rendre aux activités prévues, et entre les lieux, ainsi que le transport aller-retour à l'aéroport.

La valeur approximative par personne pour le prix du voyage de familiarisation à Orlando est de **2,747 \$ CAN.**

La valeur totale approximative des prix pour le voyage de familiarisation à Orlando est de 16,482 \$ CAN.

Le prix du voyage de familiarisation à Los Angeles comprendra:

- Le transport aérien en classe économique à bord de tout vol exploité par Air Canada à partir de l'aéroport le plus proche du lieu de résidence du gagnant (destination/ville à préciser);
- Trois (3) nuits d'hébergement à Los Angeles incluant trois (3) repas par jour (les boissons alcoolisées ne sont pas comprises). L'hôtel sera sélectionné à la discrétion de Discover Los Angeles et sera au minimum un hôtel 3.5 étoiles;
- Un total de deux (2) activités/attractions/excursions, à choisir à la discrétion de Discover Los Angeles (six agents de voyages canadiens chanceux auront l'occasion de découvrir le nouveau Academy Museum, de goûter à la gastronomie unique de Los Angeles, de visiter un studio de cinéma en activité et de vivre d'autres expériences uniques à Los Angeles); et
- Le transport est inclus pendant le séjour à Los Angeles pour se rendre aux activités prévues, et entre les lieux, ainsi que le transport aller-retour à l'aéroport.

La valeur approximative par personne pour le prix du voyage de familiarisation à Los Angeles est de **4,634 \$ CAN.**

La valeur totale approximative des prix pour le voyage de familiarisation à Los Angeles est de 27,804 \$ CAN.

Le prix du voyage de familiarisation à Las Vegas comprendra:

- Le transport aérien en classe économique à bord de tout vol exploité par Air Canada à partir de l'aéroport le plus proche du lieu de résidence du gagnant (destination/ville à préciser);
- Quatre (4) nuits d'hébergement à Las Vegas incluant au minimum un (1) repas par jour (les boissons alcoolisées ne sont pas comprises). L'hôtel sera sélectionné à la discrétion de Visit Las Vegas et sera au minimum un hôtel 4 étoiles;
- Une (1) activité/attraction/excursion par jour, (avec la possibilité d'inclure un ou deux spectacles), à choisir à la discrétion de Visit Las Vegas; et
- Le transport est inclus pendant le séjour à Las Vegas pour se rendre aux activités prévues, et entre les lieux, ainsi que le transport aller-retour à l'aéroport.

La valeur approximative par personne pour le prix du voyage de familiarisation à Las Vegas est de **2,873 \$ CAN.**

La valeur totale approximative des prix pour le voyage de familiarisation à Las Vegas est de 17,238 \$ CAN.

La valeur totale approximative de tous les prix des voyages de familiarisation est de 81,780 \$ CAN.

Les prix ci-dessus ne constituent pas un avantage imposable pour les agents de voyages gagnants.

Une fois les dates du voyage de familiarisation confirmées, le commanditaire communiquera avec les gagnants.

Le voyage n'est pas admissible à l'accumulation de milles Aéroplan ou à l'accumulation de milles dans tout autre programme pour grands voyageurs. Aucun changement n'est permis aux réservations une fois que la date du voyage est confirmée et que les billets ont été émis.

Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être vendu, transféré ou converti en espèces et ne sera pas remboursé s'il n'a pas été utilisé. Aucune substitution, modification ou prolongation n'est autorisée. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer le prix par un autre de valeur égale ou supérieure ou de permettre le transfert du prix.

Le Commanditaire du concours assumera le coût des taxes et du carburant pour le billet d'avion. Les gagnants du prix sont responsables des pourboires, des marchandises, des appels téléphoniques, des dépenses personnelles de toute nature en cas de séjour de nuit, des repas et des boissons, des frais de service, des repas et des divertissements pendant le vol; des frais engagés pour se rendre au point de départ et en revenir (puisque le prix commence et se termine à cet endroit) qui ne sont pas spécifiquement identifiés comme faisant partie du forfait du prix; d'une assurance voyage personnelle suffisante, si désirée; des frais associés à l'obtention et au transport de tous les documents de voyage nécessaires, comme les passeports et les visas, et du respect des règlements en matière d'immigration et de douanes. L'utilisation de crédits de surclassement n'est pas autorisée pour ces vols. L'utilisation des billets d'avion est assujettie aux conditions générales de transport d'Air Canada, qui sont accessibles au public à l'adresse www.aircanada.com.

Le gagnant du Prix comprend et reconnaît les risques liés à la propagation de maladies infectieuses ou contagieuses et comprennent qu'il leur est responsable de prendre les précautions nécessaires applicables à tout risque sanitaire, y compris, mais sans s'y limiter, le Covid-19. Le gagnant du Prix comprend également qu'il est de sa responsabilité de vérifier si sa police d'assurance voyage couvre les incidents liés à la Covid-19.

Le gagnant du Prix connaît également le programme SoinsPropres+ d'Air Canada et les mesures de santé et de sécurité obligatoires, y compris, mais sans s'y limiter, les vérifications de la température des clients avant le vol, les protections faciales obligatoires et les questions relatives à l'examen médical. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page Web d'Air Canada pour les mises à jour du programme Covid.

4. Tirage des prix

Un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles pendant la période du concours aura lieu aux bureaux d'Air Canada situés au 7373 Côte Vertu ouest, St-Laurent, QC, H4Y 1H4 le **25 octobre 2021 à 14 :00 heures HNE**. Les chances de gagner les prix dépendent du nombre de participations reçues par les participants admissibles pendant la période de concours.

5. Réclamation des prix

Afin d'être déclaré gagnant et de pouvoir réclamer le prix, le participant admissible, choisi par tirage au sort, sera joint par courriel par le commanditaire du concours ou l'un de ses agents ou représentants peu de temps après le tirage et il doit confirmer son acceptation en tant que participant admissible sélectionné dans les trois (3) jours civils qui suivent. Avant d'être déclaré gagnant, le participant admissible sélectionné devra répondre correctement, dans un délai limité, à une question réglementaire d'arithmétique, puis signer un formulaire de renonciation et de décharge confirmant, mais sans s'y limiter:

- qu'il/elle se conforme aux exigences d'admissibilité;
- qu'il/elle a lu le règlement du concours et qu'il s'y conforme en tous points;

-
- qu'il/elle accepte le prix tel qu'il est attribué;
 - qu'il/elle reconnaît au commanditaire du concours le droit de publier sa photo, son nom et son adresse sans autre compensation que le prix offert;
 - qu'il/elle a répondu correctement à une question d'arithmétique en temps limité;
 - qu'il/elle libère et accepte de dégager de toute responsabilité le commanditaire du concours, l'administrateur du concours et respectivement ses filiales et ses sociétés affiliées, ses partenaires médias et ses agences de promotion, ainsi que chacun des administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et mandataires de ces entités.

Aucune correspondance ne sera effectuée, sauf avec le participant admissible sélectionné dont l'inscription admissible a été tirée. Une fois le participant admissible déclaré gagnant par le commanditaire du concours, celui-ci enverra au participant admissible une lettre contenant les détails concernant la réclamation du prix.

6. Conditions générales

Toutes les inscriptions soumises ainsi que les informations fournies par les participants admissibles doivent être complétées et exactes. Le commanditaire du concours ne sera pas tenu responsable pour toute mal fonction technologique, interruption Internet ou téléphonique, ainsi que pour toute réclamation de prix ou formulaire de déclaration et de décharge tardif, incomplet ou erroné.

En participant au concours, les participants admissibles consentent expressément au commanditaire du concours, aux partenaires médias, aux agences de publicité et de promotion, au stockage, partage et à l'utilisation de l'information personnelle soumise par sa participation uniquement dans le but d'administrer le concours et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire du concours disponible sur le site web du commanditaire du concours.

- <https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/legal/privacy-policy.html>

Le commanditaire du concours conservera les renseignements personnels conformément aux lois applicables.

Toutes les inscriptions peuvent être vérifiées par le commanditaire du concours et être invalidées si elles sont reçues en dehors de la période du concours, si elles sont incomplètes, illisibles, irrégulières, photocopiées, reproduites d'une façon quelconque ou soumises par des moyens illicites, si elles contiennent de fausses déclarations, ou si elles ne se conforment pas ou ne satisfont pas aux présentes conditions du concours.

En s'inscrivant au concours, les participants admissibles conviennent que le commanditaire du concours se réserve le droit de publier, sans rémunération, le nom, le nom de la ville et la photo du gagnant, et les participants admissibles renoncent à tous les droits d'impression et de diffusion, et à toute autre forme de publicité. Les participants admissibles conviennent en outre que toutes les inscriptions soumises et leur contenu deviennent la propriété du commanditaire du concours et ne leur seront pas rendus.

Les participants admissibles conviennent que le commanditaire du concours ne sera tenu responsable de la transcription incorrecte ou inexacte des renseignements figurant sur les inscriptions, ni de toute erreur ou anomalie reliée au concours. Si le concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, y compris des falsifications, des interventions non autorisées, des fraudes, des défaillances techniques ou toute autre cause, le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de suspendre le concours ou d'y mettre fin, en tout ou en partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit, sans autre obligation envers les participants admissibles.

En outre, si le commanditaire du concours estime, à sa seule discrétion, qu'une inscription compromet l'intégrité du concours, il se réserve le droit d'annuler l'inscription en cause ou de mettre fin au concours dans son ensemble, sans autre obligation envers les participants admissibles. Le commanditaire du concours se réserve par ailleurs le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier du présent concours toute personne, et de la bannir de tous les concours qu'il pourrait organiser ultérieurement, s'il établit ou soupçonne que cette personne soit intervenue de façon illicite dans le processus d'inscription ou dans le fonctionnement du concours; qu'elle agisse en violation du règlement officiel du concours ou d'une manière antisportive ou perturbatrice; ou qu'elle ait l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler une autre personne.

En participant au concours, les participants admissibles acceptent de dégager de toute responsabilité, relativement au concours ou, s'ils sont déclarés gagnants au prix attribué et à son utilisation, le commanditaire du concours et respectivement chacun de ses filiales et ses sociétés affiliées, ses partenaires médias, ses agences de publicité et de promotion, et chacun des administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit des entités respectives.

Le concours est régi par la réglementation fédérale, provinciale et locale en vigueur.

Pour les résidents du Québec seulement : Tout différend quant à l'organisation ou à la tenue d'un concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, afin qu'il soit réglé. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Tous les différends et questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'application du présent règlement officiel ou des droits et obligations d'un participant admissible, relativement au concours, sont régis par les lois de la province de Québec et les lois du Canada applicables dans cette province qui gouvernent leur interprétation.

Loi applicable. Tous les problèmes et toutes les questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et le caractère applicable du présent règlement officiel du concours, ou les droits et obligations d'un participant admissible dans le cadre du concours, seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de Québec et aux lois du Canada qui y sont applicables.

Les participants admissibles peuvent obtenir le nom des gagnants entre le 22 novembre 2021 et le 26 novembre 2021 en envoyant un courriel au agencycontest@aircanada.ca.

- ® Air Canada est une marque déposée d'Air Canada.
- ® Air Canada Rouge est une marque déposée d'Air Canada.
- ® Air Canada Express est une marque déposée d'Air Canada.
- ® Vacances Air Canada est une marque déposée d'Air Canada.